

Concilier photovoltaïque et biodiversité

Richard Loyen
délégué général d'Enerplan,
expert invité à la conception de ce numéro

Crédit photo portrait : Anne-Sophie Nival/Enerplan



PHOTOVOLTAÏQUE
LE JOURNAL DU PHOTOVOLTAÏQUE

Crédit: Mckinnemike/istock
journal-photovoltaïque.org

Abonnement de 1 an (5 n° dont un hors-série), au Journal du Photovoltaïque (en € TTC) :
France 89 €, Europe 99 €, Monde 109 €

Administration : Nathalie Bouhours (tél. : 01 44 18 00 80)

Publicité : Yves Bitan (+ 33 1 43 57 93 89)

Directrice de la publication : Diane Lescot

Rédacteur en chef : Vincent Boulanger

Responsable des produits éditoriaux : Romain David (tél. : 01 44 18 73 42)

Rédacteurs : Claire Baudiffier, Geneviève de Lacour, Ulrike Jahn, Sylvain Hamanaka, Géraldine Houot, Carole Rap, Kathia Terzi, Franck Turlan, Benoît Williot.

Secrétaire de rédaction : Rachel Laskar

Maquette - réalisation : Guillaume Bonduelle

Ont participé au comité de rédaction : Denis Bonnelle, Romain David, Gaëtan Fovez, Vincent Jacques le Seigneur, Diane Lescot, Richard Loyen, Daniel Mugnier, Kathia Terzi, Frédéric Tuillé.

Périodicité : parution trimestrielle
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2025
ISSN : 2115-824X
Commission paritaire : 0425 G 93033

Éditeur :  Observ'ER
Observatoire des énergies renouvelables
(Association régie par la loi de 1901)
Président : Vincent Jacques le Seigneur
20 ter rue Massue - 94300 Vincennes
Tél. : + 33 (0)1 44 18 00 80
www.energies-renouvelables.org

 **IMPRIM'VeRT®**
Imprimerie de Champagne
ZI Les Franchises - 52200 Langres

Ce numéro est imprimé sur du papier 100 % PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées).

Ce magazine est expédié aux abonnés sous film plastique 100 % recyclable.






Une tension irrationnelle est en train de monter entre des acteurs de la biodiversité et la filière solaire en France. Des naturalistes radicaux accusent l'industrie du photovoltaïque de vouloir « détruire plus de 150 000 hectares d'espaces naturels », alors que la mobilisation de ces espaces sera bien moindre. Quelques dizaines de milliers d'hectares tout au plus, moins de 1 % des 7,5 millions d'hectares d'espaces naturels où pourra se régénérer la biodiversité grâce à de bonnes pratiques. Avec des développeurs de centrales solaires tenus par la loi d'éviter la perte nette de biodiversité, voire de tendre vers un gain, comme le veut la démarche « éviter, réduire, compenser » pour ces projets soumis à évaluation environnementale. Pour sortir du dialogue de sourds qui oppose certains écologues aux acteurs de la transition énergétique, l'objectivation scientifique est indispensable. À cette fin, le secteur solaire soutient le projet Biodivoltaïque de l'Ademe et de l'Office français de la biodiversité (OFB), dont l'objectif est de déterminer des protocoles harmonisés pour le suivi de la biodiversité (lire p. 26). Les résultats sont attendus pour la fin de l'année pour le photovoltaïque au sol. La filière solaire prête une grande attention aux enjeux de biodiversité, et prendra en compte les résultats des programmes de recherche (Remede, Hydrindic EnR, PV Chiros...) qui ont été lancés en France, pour améliorer ses pratiques. L'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité ¹, mis en place par l'OFB en 2024, permettra de partager des enseignements scientifiques, de quoi nourrir un débat rationnel sur le sujet.



Plusieurs études aux États-Unis, au Royaume-Uni ainsi qu'en Australie, démontrent l'effet régénératif de biodiversité des parcs solaires étudiés. Ainsi en Nouvelle-Galles du Sud, un nouveau concept de « conservoltaïque » a émergé l'an passé, avec l'objectif que les fermes solaires améliorent la rétention et la récupération de la biodiversité. En France aussi, des exemples, dont ce numéro se fait l'écho, démontrent que l'on peut régénérer les sols et les écosystèmes accueillant des centrales photovoltaïques, que celles-ci peuvent être régénératrices de biodiversité. La preuve objective que l'on peut concilier photovoltaïque et biodiversité, avec des bienfaits pour celle-ci. L'agrivoltaïsme, dont le cadre réglementaire se met en place, va contribuer à maintenir des agriculteurs et des éleveurs dans les campagnes. Et ainsi conforter le rôle des paysans, pour qu'ils continuent à entretenir les chemins, les haies, à produire de l'alimentation locale. Des acteurs qui sont des auxiliaires précieux de la protection de la biodiversité.

Le déploiement raisonné du photovoltaïque au sol aura un impact positif pour la biodiversité en contribuant à alimenter l'électrification de la mobilité, ce qui réduira d'autant le recours aux agrocarburants. À date, 800 000 hectares des meilleures terres du pays sont cultivés en agriculture intensive pour produire des agrocarburants, qui servent à remplir les réservoirs de nos automobiles. Pour conclure, rappelons l'appel au dialogue du WWF France entre acteurs de la protection de la nature et acteurs du secteur de l'énergie de novembre dernier, à l'occasion de la publication de son étude sur la planification des énergies renouvelables. « Deux mondes étroitement liés, pour réussir un déploiement des énergies renouvelables planifié, inclusif et respectueux de la biodiversité », qui doivent échanger de manière constructive. Le WWF France n'oppose pas développement des énergies renouvelables et protection de la biodiversité, mais propose des solutions pratiques pour articuler ces deux ambitions essentielles. La voie à suivre pour réaliser notre transition.

1. Ndlr : à ne pas confondre avec l'éditeur de ce magazine, Observ'ER, l'Observatoire des énergies renouvelables, association créée en 1980 !